

Décharge 2000: budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail FEACVT Dublin

2001/2111(DEC) - 05/03/2002 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : présentation de la recommandation du Conseil sur la décharge à donner au Conseil d'administration de la Fondation de Dublin sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2000.

CONTENU : Pour l'essentiel, le Conseil considère que l'exécution de l'état des recettes et des dépenses de la Fondation est de nature à permettre que la décharge lui soit octroyée. Le Conseil se félicite en particulier que la Cour ait été en mesure d'accorder une déclaration d'assurance sur la fiabilité des comptes de la Fondation pour l'exercice 2000 ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, dans leur ensemble. Il réitère toutefois son invitation faite l'an dernier déjà de faire des progrès dans l'exécution de son budget pour mieux respecter le principe d'annualité. Le Conseil incite, par ailleurs, la Fondation à poursuivre ses efforts pour réduire le recours à la régie d'avances et à s'assurer du bon fonctionnement de ses systèmes informatisés de comptabilité budgétaire et générale. Enfin, concernant la gestion des ressources humaines, le Conseil appelle la Fondation à porter une attention particulière à la transparence de ses procédures de recrutement et à surveiller étroitement l'évolution de ses coûts salariaux et de ses frais de fonctionnement. Ce faisant, il recommande au Parlement européen d'accorder la décharge à la Fondation de Dublin sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2000.